

SEANCE DU
30 JUIN 2022

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
52

Date de convocation :
24 juin 2022

Date d'affichage :
1 juillet 2022

OBJET :
Reprise de provisions

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 16**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 30 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Michel TRAMOY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - Mme Valérie LE DAIN - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Sébastien CIRON
M. Frédéric MARASCIA
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. DUPARAY (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. JAUNET (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PICARD (pouvoir à M. Cyril GOMET)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHET)
M. ATTEYE (pouvoir à M. Philippe PRIET)
M. REPY (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. SALCE (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Daniel MEUNIER



Le rapporteur expose :

Vu la décision 20SGADP0143 du 4 juin 2020 portant sur le choix du régime de constitution des provisions et qui a défini le régime semi-budgétaire de droit commun comme étant celui applicable,

Vu les délibérations du 4 juin 2020 et du 25 novembre 2021, portant constitution de provisions dans le cadre des impayés de factures d'eau et du contentieux lié aux périmètres de protection du Lac de la Sorme,

« Pour rappel, la provision constitue l'une des applications du régime de prudence contenu dans l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités.

Le Conseil communautaire est appelé à délibérer lors de la constitution de provisions, mais également lors de leur ajustement ou de leur reprise.

Il est rappelé que par délibérations en date du 4 juin 2020 et 25 novembre 2021, le Conseil communautaire a décidé la constitution de provisions pour risques d'un montant de 600 000 € sur le budget Eau et de 200 000 € sur le budget Assainissement au titre des risques d'impayés relatifs aux factures d'eau, ainsi qu'une provision pour risque de 60 000 € sur le budget Eau dans le cadre du contentieux relatif aux périmètres de protection du lac de la Sorme.

Par décisions de Bureau en date du 12 septembre et du 5 décembre 2019, du 27 février, du 27 avril et du 5 novembre 2020, du 22 avril, du 16 septembre et du 10 novembre 2021, ainsi que du 27 janvier et du 14 avril 2022, la Collectivité a admis en non-valeur ou en créances éteintes un montant de 363 239,79 €, dont 111 270,48 € relatifs à des recettes du budget Assainissement et 251 969,31 € pour le budget Eau, portant sur ce type de recettes non perçues.

Le risque d'impayés étant avéré et afin de répondre également au jugement rendu en date du 19 novembre 2021, dans le cadre du contentieux relatif aux périmètres de protection du lac de la Sorme pour un montant de 15 466 €, il convient de procéder à la reprise d'une partie des provisions constituées à cet effet sur les budgets Eau et Assainissement, pour les montants cités ci-dessus.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- procéder à la reprise des provisions pour un montant de 111 270.48 € sur le budget Assainissement et 251 969.31 € sur le budget eau, constituées au titre des impayés de factures d'eau, et de constater cette reprise sur le compte 7817.

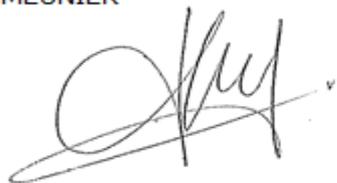
- procéder à la reprise des provisions sur le budget Eau pour un montant total de 15 466 €, constituées dans le cadre du contentieux relatif aux périmètres de protection du Lac de la Sorme, et de constater cette reprise sur le compte 7815.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 4 juillet 2022
et publié, affiché ou notifié le 4 juillet 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

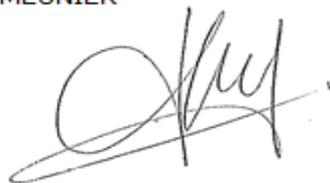
LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'MEUNIER' in a cursive script. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'MEUNIER' in a cursive script. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.